

Image not found or type unknown



Contravention pour plaque illisible

Par **angie91170**, le **06/09/2016** à **13:31**

Bonjour,

j'ai reçu un PV de 90e pour plaque illisible. seule une de mes lettres la B était noircie dans la partie du bas. Mon véhicule était stationné . J'ai reçu ce PV quelques jours plus tard dans ma boîte aux lettres. Peut-on verbaliser mon véhicule en sachant qu'il était garé et personne à bord? Est ce légal?
merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **06/09/2016** à **13:35**

Bonjour,

Je suppose que vous avez été verbalisé suivant l'article R317-8 du code de la route ? Si votre véhicule était stationné sur le domaine public, cela semble tout à fait justifié.